

Rapporteur : Mme PERRAUD Mychèle

Mme PERRAUD Mychèle, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez souhaité tout à l'heure dans vos vœux, nous intervenons, je pense que vous l'avez compris, dans le calme et la sérénité mais convaincus que nos interventions vont dans le bon sens. Ce n'est pas une opposition, moi je ne le prends pas comme ça, mais des observations et des propositions.

A propos d'écoles et donc d'éducation, comment ne pas parler de Cap Canal en ce début d'année 2011 ? J'espère que nous n'en parlerons plus en 2012.

En 2011, Cap Canal aura vingt ans. Vingt ans c'est l'âge des possibles et il semble au contraire que rien ne soit plus possible et que l'aventure Cap Canal soit sur le point de s'achever. C'est en tout cas ce que laisse espérer l'éditorial de la lettre Capcanalinfos de janvier 2011. Je cite : « Avant la fin de l'année scolaire, nous devons trouver notre utilité mais aussi trouver de nouveaux partenaires ». Et suit un appel à témoignages qui raisonne comme un appel au secours.

Dans une interview en date de juin 2010 réalisée dans le cadre du rendez-vous de l'action éducative des collectivités territoriales, nous apprenions qu'une grande enquête, selon les mots de la Directrice de Cap Canal, a été réalisée auprès des enseignants des écoles de la Ville.

Pourtant, des enquêtes ont déjà été faites et ont montré que beaucoup de personnes ne peuvent recevoir Cap Canal, personne ne la regarde et personne ne l'utilise, ou presque. Je vous en rappelle les résultats catastrophiques, notamment auprès des écoles : sur 177 écoles consultées, 66 ne l'utilisent jamais et seulement 5 écoles l'utilisent plus de 5 fois par an. Alors pourquoi attendre encore un an ? Il faut programmer dès maintenant la fin de l'aventure Cap Canal.

Beaucoup de critiques se sont déjà élevées contre la poursuite de Cap Canal, mais le groupe Lyon Divers Droite a été le premier à demander l'arrêt de cette chaîne qui n'est pour les Lyonnais qu'un trompe-l'œil éducatif. La Ville de Lyon n'a pas à financer des programmes et des réseaux pour les seuls enseignants en formation à travers la France, et les Lyonnais n'ont pas vocation à payer pour une chaîne qu'ils ne regardent même pas.

Il y a d'autres priorités budgétaires, voyez des propositions, comme le développement des restaurants scolaires en self (une petite

quinzaine de cantines d'école est programmée chaque année) ou bien les activités périscolaires, surtout si le Gouvernement décide le retour de la semaine de 4 jours et demi avec allègement des heures de cours par jour, ce qui suppose que les élèves termineraient à 15 h 30. La Ville ne devrait-elle pas alors renforcer l'offre périscolaire ? Mais nous n'en sommes pas encore là.

Pour l'heure, nous vous demandons à nouveau de stopper Cap Canal. Si vous le permettez, Monsieur le Maire, j'en profite pour souhaiter un très bon rétablissement du fond du cœur à notre ami Fournel.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, à l'occasion de cette délibération, nous avons bien noté que sur la question du marché des fournitures scolaires, le marché était en cours de renégociation et que les prix étant à la hausse, il faudrait certainement une délibération complémentaire qui viendrait corriger cela.

Mais je voudrais également aborder la question qui est le dernier avatar de ce que j'avais appelé votre rationalisation comptable des politiques publiques de la Ville, à savoir l'éventuelle fermeture de l'internat Favre.

Peut-être allez-vous nous dire ce soir que vous renoncez à ce funeste projet qui viendrait s'inscrire dans la triste liste des fermetures déjà opérées par vous-même : Captiva, Bachat-Bouloud et l'internat du Serverin. Bref, comme l'ont dit les représentants syndicaux, vous défaites toute la politique sociale que la droite avait su conserver et amplifier...

Pourtant, en 2004, votre Adjoint Yves Fournel affirmait : « Je voudrais rassurer ceux qui auraient besoin de l'être, nous n'avons pas du tout l'intention d'abandonner les internats, mais au contraire de conforter l'internat Favre ».

Alors, pour apporter quelques précisions et ne pas laisser dire n'importe quoi sur la participation des uns et des autres, je voudrais simplement rappeler quelques éléments.

C'est la loi de cohésion sociale de janvier 2005 contre laquelle d'ailleurs vous aviez voté qui a permis à l'Etat de participer au financement de cet internat à hauteur de 485.000 € par an. Mais comme toute loi de programmation, il y a un début et une fin. La fin des financements étatiques était donc tout à fait prévisible.

L'internat Favre ne remplissait pas les conditions du dispositif des internats d'excellence mis en place par Fadela Amara, à savoir être adossé à un établissement d'enseignement et s'adresser à des élèves du secondaire. Toutefois, compte tenu de l'intérêt que présente cet internat qui s'adresse à des enfants en difficulté scolaire ou familiale, l'Etat a accordé une aide exceptionnelle de 310.000 € en 2010 et le Préfet à l'égalité des chances a indiqué à l'automne dernier qu'il était prêt à mettre

150.000 € en 2011 sur des crédits dont il disposait, et non pas sur des crédits prévus pour d'autres actions, contrairement également à ce qui a été affirmé par certains.

Pour revenir à la question de la compétence dont nous avons pu parler ce soir sur les compétences des différents niveaux administratifs, je rappellerai que pour d'autres postes de dépenses, vous êtes bien capable de vous affranchir d'une quelconque compétence spécifique en utilisant la clause de compétence générale.

Et moi aussi, je pense à Cap Canal quand je dis cela, est-ce que la télévision est un élément plus flatteur que l'internat pour les enfants ?

C'est donc un choix politique qui vous appartient et dont vous porterez, vous seul, avec votre Majorité, la responsabilité. Si vous décidez de fermer l'internat Favre, si c'est ça votre politique éducative, et bien alors oui, permettez-moi de vous paraphraser et d'être indigné, Monsieur le Maire !

Après avoir confié au privé l'Hôtel-Dieu qui était le symbole de la générosité des Lyonnais, c'est un autre symbole de cette générosité que vous voulez faire disparaître. Nous nous y opposons et nous espérons bien que vous renoncerez à ce projet de fermeture.

Mme PIERRON Sylvie, Conseillère municipale déléguée :  
Monsieur le Maire, chers Collègues, il est difficile de discuter d'un dossier municipal quand tout le débat a déjà eu lieu par voie de presse. Tout a été dit sur l'internat Favre et pourtant, on n'a pas interrogé les familles qui ont choisi avec les assistantes sociales ce moyen d'aider leurs enfants. On n'a surtout parlé ni de réussite éducative, ni de son contraire, l'échec scolaire.

J'admire l'indignation vertueuse de notre droite locale, de ceux-là mêmes qui votent la suppression de 65.000 postes dans l'Education nationale... L'enjeu du Plan de Réussite éducative national dans lequel s'est intégré notre internat municipal en 2005, il y a donc peu d'années, était de prévenir les 60.000 décrochages scolaires par an.

C'est tout le contraire des fameux internats d'excellence qui consistent à récolter les fruits du travail considérable mené dans les quartiers prioritaires, en matière éducative mais aussi de développement économique pour créer des emplois, d'insertion par le travail, de mixité du logement, de proximité artistique et culturelle. Les meilleurs élèves de ces quartiers, 20.000 lycéens, après des années de travail pour leur réussite, le Gouvernement décide qu'ils auront mieux leur bac ailleurs !

Et puis surtout, on décide de couper les budgets en deux (2.000 € par élève) et de mettre l'argent non plus pour aider les enfants en difficulté et les conduire à la réussite, mais pour séparer de leurs familles les élèves qui réussissent bien... C'est un non-sens ! Puisque les internats

d'excellence ne prétendent que régler les difficultés matérielles pour étudier, autant se concentrer sur un grand programme de logement accessible et décent ! Cela coûte plus cher, mais c'est durable.

Le Groupe Communiste, pour sa part, ne peut pas cautionner cette schizophrénie des politiques publiques et refuse l'abandon de la réussite de tous au profit de la méritocratie. C'est pourquoi nous faisons une proposition alternative dont nous souhaitons qu'elle soit examinée avec toute l'attention nécessaire pour sauver l'internat Favre. Ni fermeture, ni transformation en internat d'excellence, nous proposons, suite à la réduction par l'Etat de sa subvention à 4.500 € par élève, de revenir au nombre d'enfants accueillis avant le classement de notre établissement en internat de réussite éducative, avec une priorité donnée aux enfants issus des quartiers classés en Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Les internats d'excellence, gageons-le, ne feront pas long feu, parce qu'ils ne répondent pas à un besoin social, parce qu'ils ont juste servi à créer un cadre juridique qui élimine la réussite éducative trop coûteuse pour des libéraux étroits, parce que contrairement à ce qu'on laisse entendre, il n'est pas question d'internats avec des murs et du personnel Education nationale, mais simplement de remplir des places dans les internats de lycées existants, sans suivi éducatif particulier.

Le jour où ces coquilles creuses disparaîtront, dans un an, dans trois ans, notre internat Favre doit être encore là parce qu'il fait partie de l'histoire et des choix politiques lyonnais, courageux, et que c'est sur son modèle de réussite et de prévention éducatives pour tous, pour les enfants les plus en difficulté, que devront s'ouvrir d'autres établissements partout en France.

Réduisons la voileure, puisque l'Etat n'est même pas capable de respecter sa signature du Parcours de réussite éducative jusqu'en 2014 et change les règles en cours de route, mais gardons l'internat Favre, c'est la proposition du Groupe Communiste et Intervention citoyenne.

M. LE MAIRE : Donc, en l'absence d'Yves Fournel, mais qui est en pleine forme on l'a vu tout à l'heure, il va reprendre tout doucement, je voudrais répondre aux différents points évoqués ce soir.

Tout d'abord en ce qui concerne Cap Canal. Je dirai que j'ai entendu le débat. En fait ce qu'Yves Fournel dit depuis des mois, c'est : soit nous avons des partenaires, soit nous n'en avons pas. Cela ne peut pas être la Ville de Lyon qui paie tout ! La question reste posée à la Région : « Est-ce que la Région continue à s'engager dans Cap Canal ou non ? » Il se trouve que l'ancien Directeur de Cap Canal a aujourd'hui quelques responsabilités à la Région : est-ce qu'il trouve que Cap Canal, c'est bien ou pas ? Si oui, il nous donne des subventions et nous continuons. Sinon et bien nous devons réduire la voileure ! C'est le même dispositif !

Deuxième phase adoptée : je ne parle pas de ceux qui remontent à Bachat Bouloud ! Vous allez finir par remonter au XIV<sup>e</sup> siècle,...

Un élu d'Opposition : Ce n'est pas si loin que cela ! Cela a moins de douze ans !

M. LE MAIRE : ... mais c'est vrai que vous y êtes déjà un tout petit peu ! Non, mais aujourd'hui, ce que nous faisons, à mon avis, en terme de réussite éducative, par exemple de prises en charge des classes scolaires sur un certain nombre de voyages, est à mon avis nettement mieux, que ce qui se passait à Bachat Bouloud, où nous avions de moins en moins de monde. Moi j'ai vu la grande apogée de Bachat Bouloud. Et puis après, j'ai vu diminuer le nombre de séjours à Bachat Bouloud. Alors, évidemment, Monsieur Havard, vous ne connaissez pas toute cette histoire, mais je peux vous assurer que nous avons assisté à un phénomène descensionnel de Bachat Bouloud.

Alors, aujourd'hui, l'Internat Favre : c'est clair, cela coûte 1.700.000 € par an, sur lesquels nous avons, pour ce qui concerne l'Etat, 485.000 € en 2005. Dans les années qui ont suivi, l'Etat s'est désengagé progressivement, pour aller en 2010 à 310.000 € et pour aller en 2011, à 150.000 € et pour nous dire qu'en 2012, il n'y aurait plus rien !

Cela veut dire que c'est une somme de 500.000 € qui nous est supprimée. Alors, peut-être que pour une fois, il y a eu un « loupé » dans la communication, mais j'ai lu un article ce matin, disant : « M. Havard a dit qu'au-delà de toutes les contingences politiques, il allait nous aider et qu'il fera en sorte qu'on fasse un effort, tous unis, rassemblés auprès de l'Etat, pour arriver à remettre les choses en route ! » Ce n'est pas le discours que j'ai entendu ici, parce que peut-être s'est-il adressé à l'Etat et l'Etat lui a dit : « Mon Cher Monsieur Havard, nous n'avons aucun argent et donc, votre élan frénétique pour sauver l'Internat FAVRE est un peu désespéré ! »

Alors, après, j'ai écrit au Conseil Général, puisque les internats de ce type, c'est de la responsabilité du Conseil Général. On ne demandait pas au Conseil Général de prendre en charge totalement, la dépense, mais d'y participer un peu. J'ai écrit le 29 octobre 2010, ce n'est pas si lointain. J'ai reçu la lettre suivante : « J'ai l'honneur de vous confirmer la teneur de mes propos tenus lors du Comité partenarial du 29 septembre dernier » - parce qu'Yves Fournel avait été convié à une réunion avec l'Etat et le Conseil Général, pour « sauver » l'Internat Favre - Le Président, nous répond donc: « Comme je l'ai souligné, Monsieur le Maire, nous n'avons pas vocation à nous occuper de l'Internat Favre. Je vous confirme que le Département n'a pas vocation à financer le fonctionnement d'un internat, comme l'Internat Favre. »

Tous les partenaires se retirant du financement, comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne pense pas que ce soit fini ! Tout à l'heure, je disais,

on se désengage sur les bibliothèques ; aujourd'hui sur l'Internat Favre ; après-demain moi, j'ai toutes les associations qui me disent : « Les emplois aidés, c'est terminé et donc nous, on ne peut plus tenir ! » Tout le monde va venir voir la Ville de Lyon et la Ville de Lyon, il va y avoir marqué, là : payeur ! Et bien non, ce n'est pas possible, parce qu'autrement « payeur », il faut savoir ce que cela signifie ! Cela veut dire, augmentation nouvelle d'impôts. C'est la réalité ! On ne peut pas vouloir l'un sans l'autre ! A partir de là, je reformule aujourd'hui ma proposition à l'Etat et au Conseil Général, de continuer à être engagés dans cet internat. Autrement il est clair que la Ville de Lyon se désengagera de l'Internat Favre, mais pas des moyens qui sont affectés, dans la mesure où, évidemment, nous employons je crois 40 personnes. Ces 40 personnes continueront à être affectées au service scolaire de la Ville de Lyon, mais mises dans nos écoles, pour justement faire... -comment vous disiez tout à l'heure ?-... encadrement de proximité, dont nous avons tellement besoin à Lyon.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)